

2S GREENVOLT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, Chemin de la Barrière
55800 LAIMONT

clause de désignation du directeur général

Le Directeur Général est nommé par décision du Président.

Il est désigné en cette qualité **Monsieur SCHURB Yohan**, Demeurant

pour une durée **indéterminée** à compter de sa nomination.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts au Président ou aux associés.

Fait à Laimont,

LE 29/10/2025

En 1 exemplaire

Signature du Président :

M Sullivan Szynkowicz

